



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE D'AUDERGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents Christophe Magdalijs, *Bourgmestre f.f.-Président* ;
Alain Lefebvre, Jeannine Crucifix, Sophie de Vos, Valérie Cops, Pascale Despineto, *Échevin(e)s* ;
Véronique Artus, *Président du C.P.A.S* ;
Etienne Schoonbroodt, *Secrétaire communal*.

Excusés Bruno Collard, Christian Coppens, Dirk Hoomaert, *Échevin(e)s*.

Séance du 13.06.17

#Objet : Liquidation de la subvention prévue au budget de l'exercice 2017 au profit du programme de Cohésion Sociale.#

Coordinations sociales

LE COLLEGE,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 instaurant le contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions octroyées par l'administration communale;

Vu sa décision du 7 décembre 1984 approuvant la réglementation y relative;

Considérant que le budget ordinaire de l'exercice 2017 prévoit des dépenses à l'article 842/32101;

Attendu que ce document a été approuvé par l'autorité de tutelle;

DECIDE :

- 1) d'autoriser la liquidation de la participation communale prévue au budget de l'exercice 2017 en faveur du programme cohésion sociale : 25.000,- € (art: 842/32101) sur le compte PIC
- 2) de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'exécution de cette décision.

La présente délibération, sous forme de bref exposé, sera transmise à Monsieur le Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Collège approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Etienne Schoonbroodt

Le Bourgmestre f.f.-Président,
(s) Christophe Magdalijs

POUR EXTRAIT CONFORME

Auderghem, le 14 juin 2017

Le Secrétaire communal,
Par délégation,
Le chef de service

Le Bourgmestre f.f.,
Par délégation,

Jean Noël

Jeannine Crucifix